

## Avec un don d'organes, vous offrez la vie.

En Suisse, la liste d'attente pour une transplantation est longue. Plus de 1000 personnes ont besoin rapidement d'un nouvel organe. La qualité et l'espérance de vie de ces personnes décroît jour après jour.

L'hôpital Riviera travaille avec le **Programme Latin de Don d'Organes**. Il est reconnu comme centre d'identification de don d'organes. Les médecins peuvent vous approcher pour cette demande. Cependant, le prélèvement et la transplantation des organes s'effectuent dans un des six centres spécialisés de Suisse : Lausanne, Genève, Berne, Bâle, Zurich et St-Gall.

La transplantation est une opération par laquelle on remplace un organe malade par un organe fonctionnel. Les organes proviennent de donneurs décédés ou de personnes ayant consenti au don de leur vivant.

Le prélèvement peut avoir lieu lors de mort cérébrale avérée ou dans certains cas d'arrêt cardiaque irréversible.

Il n'y a pas d'âge limite pour le don d'organes. L'état de santé du donneur est examiné de manière approfondie. Si vous souffrez d'une maladie particulière, vous pouvez l'indiquer sur votre carte de don.

Les organes et les tissus qui peuvent être donnés sont : cœur, poumons, foie, pancréas, reins et intestin grêle, cornées, valves cardiaques, os, vaisseaux sanguins, peau et moelle osseuse.

Le don d'organes est gratuit pour le donneur, les frais sont pris en charge par l'assurance de base des receveurs et les frais non couverts par l'hôpital où s'effectue la transplantation.

Le choix des receveurs s'effectue en fonction de l'urgence vitale, du groupe sanguin, de la compatibilité tissulaire avec le donneur et du temps d'attente, ces critères sont inscrits dans la loi sur la transplantation et ses ordonnances.

Après le prélèvement, le corps du donneur est restitué à la famille pour les funérailles.

# Comment puis-je exprimer ma volonté au sujet du don d'organes ?

Pour nombre de gens, le don d'organe est un sujet tabou, parce qu'il impose de se confronter à sa propre mort, il peut être ressenti comme angoissant.

Toutefois, ne laissez pas cette lourde décision à vos proches, discutez-en avec eux, faites leur part de votre volonté et remplissez la carte de don. En cas de décès, le fait de connaître votre décision sera un grand soulagement pour vos proches.

**Vous pouvez être pour ou contre,  
l'essentiel est d'exprimer votre volonté.**

Remplir sa carte se fait de manière simple et non bureaucratique. Il n'existe pas de registre pour les donateurs potentiels en Suisse. Toute personne âgée de 16 ans au moins peut remplir une carte de donneur. Il n'existe pas d'âge limite pour le don.

Si vous deviez un jour changer d'avis, détruisez votre carte et remplissez- en une nouvelle. Pensez également dans ce cas à informer vos proches.

Vous pouvez obtenir des cartes de donneur aux entrées principales des 4 sites de l'hôpital Riviera ou en appelant le numéro gratuit 0800 570 234 ou en téléchargement.

[Carte de donneur en français](#)  
[Carte de donneur en allemand](#)  
[Carte de donneur en italien](#)



N'hésitez pas à contacter la coordinatrice locale de l'hôpital Riviera.  
[lise.lallemandmossu@hopital-riviera.ch](mailto:lise.lallemandmossu@hopital-riviera.ch)

[www.pldo.ch](http://www.pldo.ch)